

Ain

Loi numérique : le sénateur Patrick Chaize en première ligne

Patrick Chaize, sénateur les Républicains de l'Ain, a été nommé co-rapporteur, avec Loïc Hervé, sénateur UDI de Haute-Savoie, du projet de loi « visant à sécuriser et réguler l'espace numérique » qui sera examiné par le Sénat la semaine prochaine.

« J'assurerai les examens de 19 articles sur 36 pour les parties du texte qui relèvent essentiellement des compétences de la commission des affaires économiques : régulation de l'économie numérique et des données, concurrence, droit de la consommation et tourisme », indique dans un communiqué le sénateur Chaize.

Le projet de loi, porté par les deux sénateurs rhônalpins, entend « faire du numérique un espace où chacun peut s'exprimer librement, mais dans le respect des règles qui s'appliquent



Patrick Chaize, sénateur (les Républicains) de l'Ain depuis 2014. Archive François Le Stir

dans la "vraie vie" et avec le même droit d'entretenir une confiance légitime vis-à-vis de ses interlocuteurs ».

La loi ambitionne aussi que le

numérique soit « un marché unique au sein duquel les acteurs français et européens peuvent prospérer au sein d'un espace sécurisé, contestable et loyal d'un point de vue concurrentiel ».

Déjà une loi à son nom

Le sénateur aindinois y voit « la sécurisation de l'espace numérique et la restauration de la confiance de nos concitoyens dans l'économie numérique qui est en jeu ».

Patrick Chaize est l'auteur d'une loi à son nom, visant à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, qui a été adoptée en seconde lecture au Sénat, en novembre 2022, ce qui constituait une première pour un parlementaire aindinois.

● F.L.S.